

PLAN DE DÉCONFINEMENT

PRATIQUANT NON ENCADRÉ

À partir du 11 juillet 2020

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique
Distanciation physique : 4m ² /pers	 A adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1,5 mètres sur les côté) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Préconisé
Matériels liés à la pratique	 Utilisation du matériel personnel
Vestiaires	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
 PUBLICS	
Nombre	 Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants et en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de 10 pratiquants espacés de quelques mètres entre eux
 ENCADREMENT	
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 -En cas de signe de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.
 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
Covoiturage et mini-bus	 Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
 ESPACE DE PRATIQUE	
Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...	 Dans les espaces ouverts autorisés A vérifier localement et à respecter
Espace de pratique	 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ	

Partage de repas, pots, festivités	 À éviter Avec masque ou distanciation
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC COMPÉTITIONS	 Avec accord préfectoral, respect des gestes barrières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes
 SÉJOURS ET VOYAGES	 Autorisés
 ACCIDENT	 Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	<u>Votre comité départemental</u> info@ffrandonnee.fr

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site **www.ffrandonnee.fr**